

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION STOP aux déchets !

3 juin 2026

Chaque année, sur les autoroutes wallonnes, des quantités impressionnantes de déchets sont ramassées, nécessitant des budgets conséquents qui pourraient être investis dans d'autres besoins. Du début du mois de juin à la mi-juillet, la SOFICO¹ mène une campagne de sensibilisation pour décourager, sur le réseau auto(routier), les jets d'immondes ainsi que les dépôts clandestins, ces gestes néfastes à la fois pour l'environnement mais aussi pour la sécurité de tous et pour les finances publiques !



¹ La SOFICO assure en Wallonie la gestion du réseau (auto)routier structurant, composé d'environ 2.700 kilomètres (près de 900 kilomètres d'autoroutes, plus de 1.400 kilomètres de routes nationales et 400 kilomètres d'échangeurs). Elle bénéficie pour cette tâche de l'assistance technique du SPW Mobilité et Infrastructures. La SOFICO gère également les 107 aires autoroutières qui bordent ce réseau, dont 33 sont concédées à des énergéticiens ou à des PME qui y assurent une offre de services.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Rien que sur **l'année 2025, près de 726 tonnes de déchets** ont été ramassées sur les autoroutes de Wallonie, pour un budget global de **€ 3,3 millions**. Ces immondices ont été collectées sur les bermes centrales et les bermes latérales, dans les bretelles d'accès et de sortie, ainsi que sur les aires autoroutières non concédées².

Ces ramassages sont effectués :

- Dans les bretelles d'accès et de sortie des autoroutes **2 fois par mois** ;
- Sur les autoroutes en berme latérale droite **1 fois par mois** ;
- Sur les autoroutes en berme centrale **3 fois par an** ;
- Sur les aires autoroutières non concédées **1 à 2 fois par semaine en fonction de la période**.

Des actions sont mises en place pour assurer la propreté sur les autoroutes de Wallonie, il incombe à chacun de respecter le travail ainsi réalisé, ce qui permettrait de consacrer ce budget à d'autres projets.

Il est essentiel d'adopter les **bons gestes en matière de propreté** : tous les petits déchets générés lors d'un trajet doivent impérativement être conservés dans le véhicule et être jetés dans les poubelles prévues à cet effet sur les aires de repos ou lors de l'arrivée à destination.

Les déchets autres que ceux générés lors du trajet (exemple : déchets en provenance du domicile, ...) ne peuvent être déposés dans les poubelles qui équipent les aires, sous peine de constituer un dépôt clandestin, ce qui est également le cas des déchets abandonnés sur le réseau (auto)routier.

LA PROPRETÉ SUR NOS GRANDS AXES, ÇA NOUS CONCERNE TOUS

Être respectueux de la propreté sur le réseau (auto)routier, c'est :

- ✓ Poser un geste **en faveur de l'environnement** ;

² Ces chiffres n'incluent pas ceux des déchets retirés dans et autour des poubelles des aires autoroutières non concédées.

- ✓ Veiller à la **sécurité routière** (les déchets pouvant boucher des avaloirs et générer de l'aquaplanage) ;
- ✓ **Économiser** un budget qui pourrait être réinvesti dans des chantiers de rénovation et d'entretien des voiries.

UNE CAMPAGNE À DÉCOUVRIR LE LONG DES GRANDS AXES WALLONS, SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET EN RADIO

Cette année, la campagne de la SOFICO met en scène sur son affiche un pictogramme explicite symbolisant l'interdiction de jeter des déchets le long des (auto)routes. Il apparaît sur un panneau bordant un grand axe, une manière de matérialiser cette interdiction qui s'impose à chaque usager lors de son trajet.

Elle sera **affichée du 3 juin à la mi-juillet sur les 300 panneaux qui bordent les autoroutes et principales nationales de Wallonie.**

Elle se déclinera également dans une **vidéo diffusée sur les réseaux sociaux**. En plagiant les codes sonores du film d'horreur, elle insiste de manière humoristique sur l'importance d'adopter sur la route le même comportement que chez soi : ne pas jeter ses déchets par terre.

Enfin, la campagne fera l'objet d'un **spot radio diffusé sur les ondes de la RTBF (Classic21 et Vivacité).**

DES SANCTIONS EN CAS DE JETS DE DÉCHETS OU DE DÉPÔTS CLANDESTINS

Enfin, pour rappel, la Police domaniale, ainsi que la Police fédérale, jouent un rôle essentiel en matière de contrôle et de sanction des incivilités liées à la propreté publique sur les grands axes wallons :

- Toute personne qui jette une canette, un mégot ou tout autre déchet par la fenêtre de son véhicule s'expose à une **sanction de minimum 200 €.**

- Tout dépôt clandestin, c'est-à-dire tout abandon de déchets en dehors des poubelles prévues à cet effet sur les aires de stationnement autoroutières, ou tout abandon dans ces poubelles de déchets autres que ceux générés lors du trajet (exemple : déchets en provenance du domicile, ...) expose son auteur à une **sanction de minimum 300 €**.

[Vous pouvez télécharger via ce lien l'affiche de la campagne.](#)

[Vous pouvez visionner via ce lien la vidéo de la campagne \(FR\).](#)

[Vous pouvez visionner via ce lien la vidéo de la campagne \(DE\).](#)

Contact : Héroïse WINANDY | Porte-parole de la SOFICO | +32 495 28 43 46 | heloise.winandy@sofico.org

Rejoignez-nous !   